Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FFCAM SPANC refuge	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
11 03 21	lautaret	aigle			1	état des lieu toilettes séché
18 03 21	arsine	aigle	1		1	ouverture refuge
18 03 21	arsine	adele planchard	4		1	ouverture refuge
						COPIE AU CHEF DE SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

RESTER DANS L'AXE DES VALLEES

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **080 / 2021**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **09/03 / 2021**

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE